



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

**Technicien en électricité pour
l'industrie du spectacle**

269E

2004

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage**
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/reenseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Phase 2 : Apprentissage

Suivez la formation en milieu de travail
Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation

Suivez la formation en classe
Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré	1
Ressources propres au métier.....	2
Ressources et liens spécifiques au métier.....	2
Méthodologie - Élaboration des normes	2
Introduction au registre	3
Rôles et responsabilités des apprentis	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	6
Santé et sécurité.....	7
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	11
Champ d'exercice	11
Directives du programme	11
Exigences du programme	13
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire	13
Résumé de Compétences pour réussir.....	13
Norme de rendement	14
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	15
Avis de collecte de renseignements personnels.....	18
Liste de formateurs.....	19
5351.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres.....	20
5352.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres.....	26
5353.0 Utiliser Des Outils Et Du Matériel.....	31
5354.0 Procéder À des opérations de montage, de treuillage et de levage...36	
5355.0 Évaluer Les Exigences Du Projet.....	43
5356.0 Planifier, Élaborer, Entretenir Et Démonter Des Systèmes	48
5357.0 Mettre En Œuvre Une Alimentation Temporaire.....	57
5358.0 Installer, Contrôler Et Démonter Les Dispositifs D'éclairage	63
5359.0 Gérer Les Unités D'alimentation Portables Et Entretenir Les Batteries.....	71
Définitions Apprenti(e)	78
Prêt(e) à passer l'examen?.....	81
Directives pour consigner un changement de parrain.....	82
Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1	83
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....	84
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....	85

Technicien en électricité pour l'industrie du spectacle

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....	86
Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage	87
Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage	88
Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) .	89
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario	90
Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)	i

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), [L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\) LOPMS.](#)

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : [MétiersspécialisésOntario.ca](https://MetiersSpecialisesOntario.ca)

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2004 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources et liens spécifiques au métier

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour Technicien en électricité pour l'industrie du spectacle 269E; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier de Technicien en électricité pour l'industrie du spectacle 269E est décrit à l'article 49 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

49. (1) Sous réserve du paragraphe (2), le champ d'exercice du métier de technicien en électricité pour l'industrie du spectacle consiste notamment à travailler dans les domaines du cinéma, de la télévision, des spectacles vivants, des salons professionnels, des présentations d'activités spéciales et des carnivals en faisant ce qui suit :

1. Évaluer les exigences du projet.
2. Planifier, élaborer, installer, entretenir et démonter des systèmes de distribution d'électricité, y compris les dispositifs de distribution principaux et secondaires.
3. Concevoir et installer des réseaux de distribution temporaire.
4. Installer, contrôler et démonter les dispositifs d'éclairage.
5. Gérer les unités d'alimentation portables, y compris entretenir les batteries.

(2) Le travail qui relève du champ d'exercice du métier de technicien en électricité pour l'industrie du spectacle se limite au travail exécuté sur les installations, à l'exclusion des lignes de raccordement au réseau électrique des immeubles.

*Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 49 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement. *

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 4520 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 480 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nombre total d'heures de formation

5000 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios recommandés par l'industrie :

Même si certains métiers régis par la LOPMS sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. **L'industrie a plutôt recommandé un ratio d'un compagnon (ou personnes considérées comme telles) pour un apprenti** pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Les règlements en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, classifient chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier de Technicien en électricité pour l'industrie du spectacle doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un apprenti reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifiée ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

5351.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres

Objectif Général De Rendement

Se protéger et protéger les autres – Observer les lois, règlements, codes, normes et directives en vigueur; contrôler les risques et les situations, équipements ou matériaux dangereux; suivre les procédures propres à l'employeur ou au lieu de travail pour les cas d'incendie; assurer la tenue des locaux; déplacer manuellement du matériel, des fournitures et des composants; utiliser et entretenir l'équipement de protection individuelle; prodiguer les premiers soins en cas de maladie ou d'accident du travail; signaler les blessures au superviseur ou aux secouristes; suivre les procédures de verrouillage, d'étiquetage et de blocage des équipements qui l'exigent (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux procédures locales, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

Compétences

5351.01 Se conformer aux lois, règlements, codes, normes et directives, y compris la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*, la *Loi sur la protection de l'environnement (LPE)*, la *Loi sur le transport de matières dangereuses (LTMD)*, la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail (LSPAAT)*, la *Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier (LQPAGM)*, la *Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle (LARP)*, le Code du bâtiment de l'Ontario (CBO), le Code canadien de l'électricité, le Code de sécurité électrique de l'Ontario (CSEO), le Code de prévention des incendies de l'Ontario (CPIO), le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT); l'Association ontarienne de la sécurité dans la construction (AOSC), l'American Society of Mechanical Engineers (ASME), l'Institute of Electrical and Electronic Engineers (IEEE), Illumination Engineering Society Standards (IESS), le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), la Commission des normes techniques et de la sécurité (CNTS), l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), les exigences des municipalités et les politiques des sociétés, en lisant, interprétant et suivant les directives, selon le contenu écrit des documents et les directives verbales des organismes de réglementation.

Technicien en électricité pour l'industrie du spectacle

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5351.02 Contrôler les risques et les situations, équipements ou matériaux dangereux, notamment les conditions de travail, l'utilisation de la machinerie lourde, les opérations de treuillage et de levage, d'aménagement, de manutention et d'entreposage – Faire l'inspection visuelle de l'équipement; en analyser les performances et le fonctionnement; vérifier la présence éventuelle d'obstacles ou d'obstructions; prendre les mesures correctives voulues (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux conditions locales, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5351.03 Appliquer les procédures générales ou locales de prévention des incendies, et notamment : évaluer la nature et la gravité de l'incendie; prendre les mesures voulues pour éteindre un feu de faible importance; actionner le système d'alarme; signaler le feu; suivre les procédures d'évacuation (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux procédures locales, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5351.04 Assurer la tenue des locaux – Enlever les matériaux excédentaires ou inutiles et en assurer l'élimination; placer l'équipement de la façon voulue; marquer l'emplacement des fournitures et équipements de premiers soins; mettre en place des barrières, pancartes et panneaux de sécurité; s'assurer que la zone de travail est bien dégagée (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux procédures locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5351.05 Déplacer manuellement l'équipement, les fournitures et les éléments requis** en les faisant monter ou descendre, en les transportant, les poussant ou les tirant suivant des techniques sécuritaires afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux procédures locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5351.06 Utiliser l'équipement de protection individuelle**, notamment casque protecteur, gants, lunettes, lunettes de sécurité, masque, écran facial, protecteurs ou bouchons d'oreilles, combinaison de travail, veste réfléchissante, chaussures de sécurité, dispositif de protection contre les chutes, respirateur, harnais, dispositif d'échantillonnage de l'air, détecteur de gaz ou badge de radiation – Inspecter, choisir, porter et ajuster les équipements voulus afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément aux exigences réglementaires, aux conditions locales, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5351.07 **Entretien l'équipement de protection individuelle**, notamment casque protecteur, gants, lunettes, lunettes de sécurité, masque, écran facial, protecteurs ou bouchons d'oreilles, combinaison de travail, veste réfléchissante, chaussures de sécurité, dispositif de protection contre les chutes, respirateur, harnais, dispositif d'échantillonnage de l'air, détecteur de gaz ou badge de radiation – Détecter les éventuels signes d'usure, cassures, déchirements, fissures, fuites, desserrements ou défauts; inspecter le matériel; en analyser les performances et le fonctionnement; l'entreposer; noter ou étiqueter les équipements défectueux, et les retirer du service afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui, conformément aux exigences réglementaires, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5351.08 **Assurer des gestes de secourisme élémentaires en cas de malaise ou d'accident du travail** (notamment malaise soudain, brûlures, coupures, entorses, inhalation de substances chimiques ou de fumée, et atteinte des yeux par des polluants), de façon à stabiliser l'état de la victime et à obtenir l'aide médicale d'urgence requise, suivant l'état de la victime et conformément aux exigences réglementaires, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Technicien en électricité pour l'industrie du spectacle

5351.09 Signaler les blessures au superviseur ou à la superviseure, ou encore aux secouristes– Communiquer sans délai et clairement; s'assurer que la personne blessée reçoit l'attention requise; décrire précisément comment l'incident est survenu (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux politiques et procédures de l'employeur, aux procédures locales ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5351.10 Suivre les procédures de verrouillage, d'étiquetage et de blocage des équipements dangereux ou défectueux– Aviser les autorités compétentes; installer un dispositif de verrouillage dont on conservera la clé; apposer des étiquettes; procéder aux réparations; celles-ci terminées, retirer le dispositif de verrouillage; à ces fins, utiliser des outils manuels et un équipement de protection individuelle (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5352.0 Communiquer sur le lieu de travail

Objectif Général De Rendement

Communiquer sur le lieu de travail – Communiquer verbalement, par écrit, par voie graphique, par ordinateur, à l'aide de dispositifs mécaniques ou électroniques ou par signes; nouer et maintenir des relations interpersonnelles; afficher une image professionnelle; encadrer et superviser des collègues de travail (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux normes internationales de communication par signes, aux recommandations et indications des fabricants, aux bonnes manières en affaires, à la nétiquette, aux normes en milieu de travail, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

Compétences

5352.01 Communiquer verbalement – Parler de manière claire et concise; écouter attentivement; chercher à faire valider les propos afin de vérifier qu'ils sont bien compris; transmettre et résumer l'information avec exactitude; participer à des échanges de commentaires constructifs (le tout, conformément à l'étiquette en affaires, aux normes en milieu de travail et aux politiques de l'employeur).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5352.02 Communiquer par écrit suivant différents supports (notamment correspondance, notes de service, ordres de travail ou de modification, rapports de projet, formulaires ou feuilles de vérification, propositions, devis ou déclarations d'accident) – Rédiger de manière claire et concise; interpréter et vérifier les détails; remanier la correspondance et la documentation; vérifier que les documents sont rédigés suivant les règles d'usage linguistique voulues, qu'ils sont complets et exacts; vérifier que tous ceux qui doivent être signés le sont (le tout, conformément aux exigences du projet, à l'étiquette en affaires ainsi qu'aux politiques et procédures de l'employeur).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5352.03 Communiquer par voie graphique (notamment à l'aide de croquis, de dessins d'exécution, de modèles tridimensionnels ou de supports de présentation), en veillant à la rigueur et à l'intelligibilité des informations fournies, conformément aux exigences du projet ainsi qu'aux politiques et procédures de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5352.04 Communiquer par ordinateur (notamment à l'aide de logiciels et de périphériques) – Utiliser des claviers, des écrans tactiles, Internet, des gestionnaires de courriel, des numériseurs ou des imprimantes; vérifier que les consignes et procédures sont transmises de manière exacte et efficace (le tout, conformément aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, à la nétiquette ainsi qu'aux politiques et procédures de l'employeur).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5352.05 Communiquer à l'aide de dispositifs mécaniques ou électroniques (notamment par système de sonorisation, téléphone, téléavertisseur, radio ou dispositif sans fil) – Faire en sorte de transmettre de manière sûre et efficace des consignes et procédures claires, concises et précises, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5352.06 Communiquer par signes de façon que l'information à transmettre soit fournie et reçue de manière bien visible et en temps voulu, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux normes internationales de communication par signes, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5352.07 Nouer et maintenir des relations interpersonnelles – Établir des réseaux; assurer la confidentialité; respecter les autres intervenants; collaborer; consulter; participer à des réunions; se montrer disponible; recourir aux techniques de résolution des conflits et des problèmes; déterminer et recommander des solutions de rechange; écouter efficacement; se servir de méthodes verbales ou non verbales pour transmettre l'information; utiliser la langue voulue, compte tenu du milieu de travail considéré; connaître et respecter les liens hiérarchiques locaux; expliquer les problèmes et les procédures à suivre; obtenir l'accord des clients (le tout, conformément à l'étiquette en affaires, aux normes en milieu de travail et aux politiques de l'employeur).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5352.08 Afficher une image professionnelle – Porter une tenue vestimentaire appropriée, compte tenu de l'endroit ou de l'événement; assurer la propreté de cette tenue; en matière d'hygiène et de présentation, éviter que les clients ou les collègues de travail ne soient offensés (le tout, conformément à l'étiquette en affaires, aux normes en milieu de travail et aux politiques de l'employeur).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5352.09 Encadrer et superviser des collègues de travail – Expliquer les pratiques et procédures à suivre ainsi que les exigences à satisfaire dans le milieu de travail considéré, et/ou mettre les destinataires en situation; promouvoir les politiques et procédures de l'employeur; évaluer le rendement et les progrès réalisés sur le lieu de travail; assurer un retour d'information rapide; mettre en œuvre ses aptitudes à la communication ou à la mise en situation pratique (le tout, conformément à l'étiquette en affaires, aux normes en milieu de travail et aux politiques de l'employeur).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5353.0 Utiliser Des Outils Et Du Matériel

Objectif Général De Rendement

Utiliser des outils et du matériel – Se servir d'outils à main ou à commande mécanique et de leurs accessoires; se servir d'appareils de contrôle; choisir les échafaudages voulus ainsi que leurs accessoires; assembler, entretenir et démonter des échafaudages (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux tables relatives à la charge maximale, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

Compétences

5353.01 Utiliser des outils à main et leurs accessoires (notamment clés, dispositifs de fixation, outils de coupe, d'assemblage, de meulage ou de mise à niveau et appareils de mesure) – Vérifier que les outils et accessoires ne sont ni usés ni cassés et qu'ils sont adaptés et correctement réglés; les choisir, les inspecter et les essayer; en analyser les performances et le fonctionnement; échanger, régler, nettoyer, lubrifier, remettre à neuf, entreposer ou retirer du service les outils ou accessoires qui l'exigent (le tout, conformément aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

- 5353.02 Utiliser des outils à commande mécanique et leurs accessoires** (notamment perceuses, affûteuses, scies, touret sur socle, équipement de soudure et accessoires tels que forets, lames, etc.) – Vérifier que les outils et accessoires ne sont pas usés, qu'ils sont adaptés, correctement réglés et lubrifiés, et que leurs différents organes ou pièces sont en bon état; les choisir, les inspecter et les essayer; en évaluer les performances et le fonctionnement; échanger, régler, nettoyer, lubrifier, remettre à neuf, entreposer ou retirer du service les outils ou accessoires qui l'exigent (le tout, conformément aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5353.03 Utiliser des appareils de contrôle** (notamment multimètres, ampèremètres, contrôleurs de polarité, contrôleurs DMX (Digital MultipleX) et contrôleurs de disjoncteur de fuite de terre (GFCI), oscilloscopes, fréquencemètres, posemètres, thermocolorimètres, télémètres, dispositifs de contrôle de mise à la terre, détecteurs de tension, contrôleurs d'isolement ou contrôleurs de séquence de phase) – Vérifier la tension, la fréquence, la polarité, l'intensité du courant, la forme d'onde, les performances du différentiel, l'intensité lumineuse, la température de couleur, la conductivité de la masse à la terre et la qualité de l'isolement; inspecter les appareils; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; effectuer les réglages requis; entreposer ou marquer les appareils à réparer (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5353.04 Choisir les échafaudages voulus ainsi que leurs accessoires** (notamment armatures, tubes, pièces de renfort, éléments de plate-forme et dispositifs de fixation) – Vérifier que le matériel n'est ni usé ni fêlé et qu'il est adapté; en contrôler l'alignement et la stabilité; vérifier que ses différents éléments ou pièces sont tous présents et en bon état; en analyser les performances et le fonctionnement; échanger, remettre à neuf, aligner ou retirer du service les équipements qui l'exigent (le tout, en utilisant un équipement de protection individuelle et conformément aux exigences réglementaires, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5353.05 Assembler les échafaudages** (notamment les armatures, tubes, pièces de renfort et éléments de plate-forme) – Vérifier que le matériel n'est ni usé ni fêlé, qu'il est adapté et ne vibre pas; en contrôler l'alignement, la stabilité et la lubrification; vérifier que ses différents éléments ou pièces sont tous présents et en bon état; inspecter le matériel; en analyser les performances et le fonctionnement; à ces fins, utiliser des outils manuels, à commande mécanique et/ou spéciaux, des dispositifs de mise à niveau ou de fixation, un équipement de protection individuelle, des dispositifs de montage et de treuillage ainsi que des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux tables relatives à la charge maximale, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5353.06 Assurer l'entretien des échafaudages (notamment les armatures, tubes, pièces de renfort, éléments de plate-forme et dispositifs de fixation) – Vérifier que le matériel n'est ni usé ni fêlé, qu'il est adapté et ne vibre pas; en contrôler l'alignement, la stabilité et la lubrification; vérifier que ses différents éléments ou pièces sont tous présents et en bon état; inspecter le matériel; en analyser les performances et le fonctionnement; échanger, régler, resserrer, nettoyer, remettre à neuf, aligner ou retirer du service les équipements qui l'exigent; à ces fins, utiliser des outils manuels, à commande mécanique et/ou spéciaux, des dispositifs de mise à niveau ou de fixation, un équipement de protection individuelle, des dispositifs de montage et de treuillage ainsi que des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux tables relatives à la charge maximale, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5353.07 Démontez les échafaudages (notamment les armatures, tubes, pièces de renfort, éléments de plate-forme et dispositifs de fixation) – Vérifier que le matériel n'est ni usé ni fêlé et qu'il est adapté; en contrôler l'alignement et la lubrification; vérifier que ses différents éléments ou pièces sont tous présents et en bon état; entreposer l'équipement; marquer le matériel défectueux ou le retirer du service s'il y a lieu; à ces fins, utiliser des outils manuels, à commande mécanique et/ou spéciaux, un équipement de protection individuelle, des dispositifs de montage et de treuillage ainsi que des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5354.0 Procéder À Des Opérations De Montage, De Treuillage Et De Levage

Objectif Général De Rendement

Procéder à des opérations de montage, de treuillage et de levage – Établir le plan du gril; choisir, utiliser et entretenir le matériel et les accessoires de montage; choisir, utiliser et entretenir le matériel et les accessoires de treuillage et de levage; (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux tables relatives à la charge maximale, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

Compétences

5354.01 Établir le plan du gril (notamment poutrelles, pièces de liaison entre poutrelles, tubes, échelles, pantographes, montages sur élévateur ou sur grue, câbles, cordes, élingues, estropes, coussinets, manilles, brides, moufle palan, palans à chaîne motorisés, dispositifs de suspension ou de fixation) – Faire l'inspection visuelle des lieux et/ou consulter les documents écrits pertinents, les croquis et les dessins d'exécution; évaluer le type d'équipement requis, ses capacités de charge et la répartition des charges pour le matériel à installer en hauteur; procéder à des calculs; documenter et/ou esquisser le plan du gril (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux tables relatives à la charge maximale, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5354.02 Choisir le matériel et les accessoires de montage (notamment poutrelles, pièces de liaison entre poutrelles, tubes, échelles, pantographes, montages sur élévateur ou sur grue, câbles, cordes, élingues, estropes, coussinets, manilles, brides, moufle palan, palans à chaîne motorisés, dispositifs de suspension ou de fixation) – Vérifier si l'équipement présente des signes d'usure ou des traces d'écrasement et/ou d'érailement; contrôler qu'il est adapté; vérifier la présence éventuelle de fractures, de fêlures ou de corrosion; contrôler l'alignement et la lubrification des pièces; déterminer si certains éléments ont du jeu ou présentent des défauts; inspecter le matériel; en évaluer les performances et le fonctionnement; échanger et/ou marquer le matériel à réparer; à ces fins, utiliser des appareils de mesure et de contrôle ainsi qu'un équipement de protection individuelle (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux tables relatives à la charge maximale, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5354.03 Utiliser le matériel et les accessoires de montage (notamment poutrelles, pièces de liaison entre poutrelles, tubes, échelles, pantographes, montages sur élévateur ou sur grue, câbles, cordes, élingues, estropes, coussinets, manilles, brides, moufle palan, palans à chaîne motorisés, dispositifs de suspension ou de fixation) – Amener en position, déplacer et régler l'équipement; mettre le gril en place ou le fixer à la charge en fonction du poids, de l'équilibre et des dimensions de l'équipement à déplacer ou à lever; vérifier la capacité, la stabilité et l'alignement; inspecter le matériel; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; à ces fins, utiliser des outils manuels ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, des dispositifs de mesure, de mise à niveau et de fixation, ainsi que des dispositifs de communication vocale, électronique ou par signes (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux tables relatives à la charge maximale, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5354.04 Entretien du matériel et des accessoires de montage (notamment poutrelles, pièces de liaison entre poutrelles, tubes, échelles, pantographes, montages sur élévateur ou sur grue, câbles, cordes, élingues, estropes, coussinets, manilles, brides, moufle palan, palans à chaîne motorisés, dispositifs de suspension ou de fixation) – Vérifier si l'équipement présente des signes d'usure ou des traces d'écrasement et/ou d'érailement; contrôler qu'il est adapté; vérifier la présence éventuelle de fractures, de fêlures ou de corrosion; contrôler l'alignement et la lubrification des pièces; déterminer si certains éléments ont du jeu ou présentent des défauts; inspecter le matériel; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; échanger, aligner, lubrifier, entreposer ou retirer du service les équipements qui l'exigent; à ces fins, utiliser des outils manuels ou à commande mécanique, des dispositifs de fixation, un équipement de protection individuelle, des produits nettoyants ou abrasifs ainsi que des lubrifiants (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux tables relatives à la charge maximale, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5354.05

Choisir le matériel et les accessoires de treuillage et de levage

(notamment grues, chèvres, dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, palans à chaîne motorisés, câbles, cordes ou moufle palan) – Détecter les éventuels signes d'usure, fractures, fêlures et traces de corrosion, d'écrasement et/ou d'éraïllement; contrôler l'alignement et la lubrification des pièces; vérifier la stabilité et le niveau de bruit; déterminer si certains éléments ont du jeu ou présentent des défauts; inspecter le matériel; en évaluer les performances et le fonctionnement; échanger et/ou marquer le matériel à réparer; à ces fins, utiliser un équipement de protection individuelle et des appareils de mesure (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux tables relatives à la charge maximale, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5354.06 Utiliser le matériel et les accessoires de treuillage et de levage
 (notamment grues, chèvres, dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, palans à chaîne motorisés, câbles, cordes ou moufle palan) – Amener en position, déplacer et régler l'équipement; mettre en place les dispositifs à treuiller ou lever, ou les fixer à l'équipement, en fonction du poids, de l'équilibre et des dimensions des dispositifs en question; contrôler la capacité de l'équipement; détecter les éventuels signes d'usure ou de corrosion, fractures, fêlures et traces d'écrasement et/ou d'éraillage; contrôler l'alignement et la lubrification des pièces; vérifier la stabilité et le niveau de bruit; déterminer si certains éléments ont du jeu ou présentent des défauts; inspecter le matériel; en évaluer les performances et le fonctionnement; échanger et/ou marquer le matériel à réparer; à ces fins, utiliser des outils manuels ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle et des dispositifs de mesure, de mise à niveau et de fixation, ainsi que des dispositifs de communication vocale, électronique ou par signes (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux tables relatives à la charge maximale, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5354.07 Entretien du matériel et les accessoires de treuillage et de levage
(notamment grues, chèvres, dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, palans à chaîne motorisés, câbles, cordes ou moufle palan) – Détecter les éventuels signes d'usure ou de corrosion, fractures, fêlures et traces d'écrasement et/ou d'éraillage; contrôler l'alignement et la lubrification des pièces; vérifier la stabilité et le niveau de bruit; déterminer si certains éléments ont du jeu ou présentent des défauts; inspecter le matériel; en évaluer les performances et le fonctionnement; aligner, lubrifier, échanger, entreposer ou retirer du service les équipements qui l'exigent; à ces fins, utiliser des outils manuels ou à commande mécanique, des dispositifs de fixation, un équipement de protection individuelle, des produits nettoyants ou abrasifs ainsi que des lubrifiants (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux tables relatives à la charge maximale, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5355.0 Évaluer Les Exigences Du Projet

Objectif Général De Rendement

Évaluer les exigences du projet – Consulter et interpréter les dessins et spécifications techniques; corrélérer l'information contenue dans les dessins techniques; évaluer les conditions locales, calculer le facteur de charge du réseau électrique; vérifier l'ampleur des travaux et les paramètres d'exploitation; déterminer les équipements requis par le projet; déterminer les besoins en techniciens et en personnel de soutien; programmer la livraison du matériel et de l'équipement sur le lieu de travail; établir les horaires de travail (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux recommandations et indications des fabricants, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux normes du secteur d'activité considéré, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

Compétences

5355.01 Consulter et interpréter les dessins et spécifications techniques (notamment conduites d'éclairage, plans de scène, ainsi que schémas et plans de situation architecturaux et électriques) – Lire le cartouche; noter et comprendre les symboles et l'échelle; utiliser des appareils de mesure (le tout, conformément aux normes du secteur d'activité considéré).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

- 5355.02 Corréler l'information contenue dans les dessins techniques**
 (notamment conduites d'éclairage, plans de scène, ainsi que schémas et plans de situation architecturaux et électriques) – Vérifier la cohérence entre les différents dessins et entre le cahier des charges et les dessins; établir une liste de questions de contrôle et la liste préliminaire des besoins en équipement et en matériel (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5355.03 Évaluer les conditions locales** – Vérifier la conformité aux dessins techniques et aux autres informations fournies; se reporter aux listes de questions de contrôle établies; mesurer les paramètres des équipements; vérifier la présence éventuelle d'obstacles ou d'obstructions; vérifier que le courant secteur et les autres services sont fournis sur place; faire une inspection visuelle des lieux; vérifier l'accessibilité, tant pour les personnes que pour l'équipement; à ces fins, mettre en œuvre ses compétences en matière d'observation et de communication ainsi que les dispositifs de mesure appropriés (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5355.04 Calculer le facteur de charge du réseau électrique – Déterminer les besoins en alimentation de tous les services concernés et des systèmes à raccorder au réseau; vérifier les paramètres essentiels (capacité, qualité de l'alimentation, phase et tension); relever les carences et les besoins en alimentation supplémentaire; faire l'inspection visuelle de l'équipement; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; à ces fins, utiliser des croquis, plans et dessins, des outils de calcul et des appareils de contrôle (le tout, conformément aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5355.05 Vérifier l'ampleur des travaux et les paramètres d'exploitation (notamment contraintes de temps, configuration et emplacement de l'équipement, ainsi qu'effets visuels) – Étudier avec les clients l'étendue des travaux requis de façon que le plan d'installation réponde à leurs attentes; à ces fins, mettre en œuvre ses aptitudes à la communication et les moyens de communication appropriés (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5355.06 Déterminer les équipements requis par le projet (notamment dispositifs et accessoires de montage, de levage et de treuillage, dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, échafaudages, échelles, cordes, câbles et poulies, génératrices, transformateurs, dispositifs de protection contre les surintensités, matériaux de construction ou de protection contre les intempéries, matériel audio, vidéo et d'éclairage, ainsi que moyens de transport et de communication – Faire l'inspection visuelle de l'équipement; en analyser les performances et le fonctionnement; documenter le tout à l'aide de listes et autres moyens ou méthodes de consignation de l'information (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5355.07 Déterminer les besoins en techniciens et en personnel de soutien (notamment effectifs requis et durée des travaux) – Analyser les besoins liés au site et au projet; déterminer les compétences que doivent posséder les techniciens et le personnel de soutien; faire état des besoins en utilisant des listes et les méthodes de calcul appropriées (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5355.08 Programmer la livraison du matériel et de l'équipement sur le lieu de travail (notamment équipement de montage et de treuillage, dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, échelles, échafaudages, pièces de liaison et matériel d'assemblage, matériaux de construction, fil métallique, câbles électriques, dispositifs d'éclairage, matériel audio et vidéo ainsi qu'équipement pour effets spéciaux – Trouver le matériel; programmer les besoins dans le temps; valider les calendriers de livraison; vérifier l'espace disponible pour l'entreposage; tenir l'inventaire complet du matériel entreposé sur place; maintenir un stock suffisant d'articles de base; à ces fins, mettre en œuvre ses aptitudes à la communication orale et écrite, et utiliser des dispositifs électriques ou électroniques (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux tables relatives à la charge maximale, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5355.09 Établir les horaires de travail (notamment pour la préparation de l'équipement, les opérations de chargement et de déchargement, la mise en place, le pointage des dispositifs d'éclairage, la signalisation et la programmation) et synchroniser les horaires avec ceux des autres services; à ces fins, mettre en œuvre ses aptitudes à la communication orale et écrite, et utiliser des dispositifs électriques ou électroniques (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5356.0 Planifier, Élaborer, Entretien Et Démonter Des Systèmes

Objectif Général De Rendement

Planifier, élaborer, entretenir et démonter des systèmes – Faire l'inspection visuelle de l'équipement; planifier les systèmes de distribution d'électricité requis; assembler les dispositifs de distribution principaux et secondaires; suspendre ou monter les équipements connexes; connecter les équipements connexes ou en câbler les circuits; installer les dispositifs d'éclairage et le câblage de la scène ou du plateau; diagnostiquer et régler les problèmes affectant les dispositifs d'éclairage, les luminaires et les dispositifs de distribution; entretenir tout cet équipement; démonter les dispositifs et accessoires de distribution principaux et secondaires (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

Compétences

5356.01 Faire l'inspection visuelle des équipements (notamment génératrices, transformateurs, câbles, connecteurs, luminaires et autres dispositifs d'éclairage, matériel d'assemblage et d'accrochage, dispositifs de protection contre les surintensités, lentilles, écrans, câbles de sécurité, serre-câble et accessoires de mise à la terre ou de liaison électrique) – Vérifier la présence de marques d'homologation; contrôler la capacité des équipements; détecter les éventuels signes d'usure, dommages ou traces de corrosion; vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni desserrées ni défectueuses; à ces fins, utiliser un équipement de protection individuelle (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5356.02 Planifier les systèmes de distribution d'électricité requis (ce qui suppose de prévoir notamment : aménagement général, ventilation, équipement nécessaire, capacité des systèmes, points de distribution, taille des câbles, panneaux et boîtiers requis, génératrices – avec stabilisation en fréquence –, transformateurs, gradateurs, dispositifs de protection contre les Surtensions, alimentations sans coupure, isolation optique, accessoires de mise à la terre ou de liaison électrique et alimentation isolée) – Vérifier les paramètres essentiels (capacité, qualité de l'alimentation, phase et tension); à ces fins, utiliser des croquis, plans et dessins, ainsi que des appareils de contrôle (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5356.03 Assembler les dispositifs de distribution principaux et secondaires** (notamment câbles, trames de câble, génératrices, transformateurs, dispositifs de protection contre les surintensités, panneaux, boîtiers, supports et accessoires de mise à la terre et de liaison électrique) – Vérifier les connexions et le cheminement des câbles; faire l'inspection visuelle de l'équipement, l'essayer et en analyser les performances et le fonctionnement; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, des appareils de contrôle, des échelles, des échafaudages, des dispositifs de treuillage et de montage, ainsi que des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5356.04 Suspendre ou monter les équipements connexes (notamment luminaires et autres dispositifs d'éclairage, ainsi qu'équipements pour effets spéciaux) – Vérifier la présence de marques d'homologation; contrôler la capacité des équipements, le dégagement, la stabilité et l'orientation; vérifier les dispositifs d'arrimage et les liaisons de sécurité secondaires, ainsi que le cheminement et le soutènement des câbles; faire une inspection visuelle et déplacer s'il y a lieu les équipements en fonction de leur poids, de leur position d'équilibre et de leurs dimensions; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, des bras mécaniques, des pendants à trapèze, des supports verticaux, des assises flottantes, des porte-luminaire nains, des supports muraux, des échelles, des échafaudages, des dispositifs de treillage et de montage, des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, des appareils de contrôle, des serre-câble ainsi que des dispositifs de fixation et d'assemblage (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5356.05 Connecter les équipements connexes ou en câbler les circuits
 (notamment luminaires et autres dispositifs d'éclairage, ainsi qu'équipements pour effets spéciaux) – Vérifier la présence de marques d'homologation; contrôler la capacité des équipements, le dégagement, la stabilité et l'orientation; vérifier les dispositifs d'arrimage et les liaisons de sécurité secondaires, ainsi que le cheminement et le soutènement des câbles; faire une inspection visuelle; raccorder l'équipement aux circuits voulus; en contrôler les performances et le fonctionnement; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, des échelles, des échafaudages, des dispositifs de treillage et de montage, des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, des appareils de contrôle, des serre-câble ainsi que des dispositifs de fixation et d'assemblage (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5356.06 Installer les dispositifs d'éclairage et le câblage de la scène ou du plateau (notamment luminaires standard ou sur mesure, systèmes de signalisation lumineuse et lampes de travail, éclairages de scène ou de plateau, projecteurs de poursuite, signaux fixes ou dynamiques, cordes et guirlandes lumineuses, panneaux et boîtiers lumineux, modules à diodes électroluminescentes, tubes fluorescents, boîtiers des dispositifs et équipements, ballasts, relais, équipement de contrôle et enceintes, logements et interrupteurs muraux) – Vérifier la présence de marques d'homologation; contrôler la capacité des équipements, le dégagement, la stabilité et l'orientation; vérifier la sécurité des dispositifs de fixation et des connexions; inspecter le matériel; en analyser les performances et le fonctionnement; effectuer les opérations de mise en place, de coupe, de perçage et de montage requises par le câblage; raccorder les câbles aux circuits voulus; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, des serre-câble, des dispositifs de fixation et d'assemblage, des appareils de contrôle, des échelles, des échafaudages, des dispositifs de treuillage et de montage, des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5356.07 Diagnostiquer et régler les problèmes affectant les dispositifs d'éclairage, les luminaires et les dispositifs de distribution (notamment luminaires standard ou sur mesure et autres dispositifs d'éclairage, systèmes de signalisation lumineuse et lampes de travail, éclairages de scène ou de plateau, projecteurs de poursuite, signaux fixes ou dynamiques, cordes et guirlandes lumineuses, panneaux et boîtiers lumineux, modules à diodes électroluminescentes, tubes fluorescents, ballasts, relais, équipement de contrôle et enceintes, logements et interrupteurs muraux) – Vérifier la présence de marques d'homologation; contrôler la capacité des équipements, le dégagement, la stabilité, la température de couleur, l'intensité lumineuse, l'orientation, les dispositifs de fixation et les connexions; inspecter le matériel; en analyser les performances et le fonctionnement; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, des appareils de contrôle, des serre-câble, des dispositifs de fixation et d'assemblage, des échelles, des échafaudages, des dispositifs de treuillage et de montage, des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5356.08 Diagnostiquer et régler les problèmes affectant les dispositifs d'éclairage, les luminaires et les dispositifs de distribution (notamment luminaires standard ou sur mesure et autres dispositifs d'éclairage, systèmes de signalisation lumineuse et lampes de travail, éclairages de scène ou de plateau, projecteurs de poursuite, signaux fixes ou dynamiques, cordes et guirlandes lumineuses, panneaux et boîtiers lumineux, modules à diodes électroluminescentes, tubes fluorescents, ballasts, relais, équipement de contrôle et enceintes, logements et interrupteurs muraux) – Vérifier la présence de marques d'homologation; contrôler la capacité des équipements, le dégagement, la stabilité, la température de couleur, l'intensité lumineuse, l'orientation, les dispositifs de fixation et les connexions; inspecter le matériel; en analyser les performances et le fonctionnement; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, des appareils de contrôle, des serre-câble, des dispositifs de fixation et d'assemblage, des échelles, des échafaudages, des dispositifs de treuillage et de montage, des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5356.09 Démonter les dispositifs et accessoires de distribution principaux et secondaires (notamment matériel d'éclairage, vidéo et audio, équipement pour effets spéciaux, câblage, fils et trames de câble, génératrices, transformateurs, répartiteurs, dispositifs de protection contre les surintensités, dispositifs d'isolement, boîtiers et panneaux de distribution, gradateurs et supports) – S'assurer que tous les systèmes et équipements sont hors tension; vérifier la présence de marques d'homologation; contrôler la capacité; détecter les éventuels signes d'usure, obstructions, fêlures, odeurs suspectes ou dommages; inspecter, déconnecter et séparer les équipements, dispositifs et accessoires; étiqueter le matériel défectueux; s'assurer que tout le matériel est prêt à être entreposé, expédié ou transporté; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, des appareils de contrôle, un équipement de protection individuelle, des échelles, des échafaudages, des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, des caisses de transport et du matériel d'expédition (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5357.0 Mettre En Œuvre Une Alimentation Temporaire

Objectif Général De Rendement

Mettre en œuvre une alimentation temporaire – Vérifier l'état de marche de la génératrice; établir et tester un dispositif de mise à la terre de la génératrice ou autre système d'alimentation temporaire; en régler le niveau de sortie; vérifier l'état de marche du réseau électrique local; mettre les dispositifs de distribution principaux et secondaires sous tension et vérifier qu'ils sont effectivement alimentés; équilibrer la charge des dispositifs raccordés au réseau électrique local; couper l'alimentation des dispositifs de distribution principaux et secondaires (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

Compétences

5357.01 Vérifier l'état de marche de la génératrice – Évaluer l'état de l'équipement (notamment alternateurs, génératrices, transformateurs, sectionneurs, dispositifs de protection contre les surintensités, câbles, connecteurs, serre-câble, silentblochs, courroies, liaisons mécaniques, batteries, conduites, tuyaux, dispositifs d'admission d'air et d'échappement des gaz brûlés, matériaux acoustiques, lubrifiants, carburant et fluides) – Vérifier la présence de marques d'homologation; contrôler la capacité des équipements et les connexions; détecter les éventuels signes d'usure, bruits ou odeurs suspects, fuites, fêlures ou fractures; vérifier la lubrification et le cheminement des câbles; vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni endommagées, ni corrodées, ni desserrées ni défectueuses (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5357.02 Établir un dispositif de mise à la terre de la génératrice ou autre système d'alimentation temporaire – Raccorder le neutre de l'équipement à une prise de terre; assurer une liaison de faible impédance à la terre; à ces fins, utiliser un équipement de protection individuelle, des câbles, tiges, brides et plaques ou un point de mise à la terre adapté (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5357.03 Tester le dispositif de mise à la terre de la génératrice ou autre système d'alimentation temporaire – Vérifier la conductivité vers la terre et l'impédance de la liaison entre la prise de terre principale et un point de mise à la terre distinct et non câblé, choisi comme référence; assurer le cheminement du courant de terre vers le sol et, de là, vers le système d'alimentation temporaire; mesurer et analyser les performances; à ces fins, utiliser des dispositifs de contrôle de mise à la terre et un équipement de protection individuelle (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5357.04 Régler le niveau de sortie de la génératrice (l'équipement comprenant notamment alternateurs, génératrices, transformateurs, sectionneurs, dispositifs de protection contre les surintensités, câbles, connecteurs, serre-câble, silentblocs, courroies, liaisons mécaniques, batteries, conduites, tuyaux, dispositifs d'admission d'air et d'échappement des gaz brûlés, matériaux acoustiques, lubrifiants, carburant et fluides) – Vérifier la présence de marques d'homologation; détecter les éventuels traces d'usure, vibrations et bruits ou fumées suspects; contrôler la fréquence, la pression, le débit, les niveaux de fluide et la lubrification de façon à assurer un fonctionnement adéquat de l'équipement; inspecter et surveiller le matériel; en mesurer et analyser les performances et le fonctionnement; régler ou réguler les paramètres essentiels (tension, ampérage, phase et mise à la terre); à ces fins, utiliser des indicateurs, des appareils de contrôle et un équipement de protection individuelle (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5357.05 **Vérifier l'état de marche du réseau électrique local** – Évaluer l'état de l'équipement (notamment transformateurs, sectionneurs, dispositifs de protection contre les surintensités, câbles, connecteurs et serre-câble); vérifier le cheminement des câbles, les connexions et la présence de marques d'homologation; détecter les éventuels signes d'usure, bruits ou odeurs suspects, fuites, fêlures ou fractures; contrôler la lubrification; vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni endommagées, ni corrodées, ni desserrées ni défectueuses (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5357.06 **Mettre les dispositifs de distribution principaux et secondaires sous tension** (notamment dispositifs d'éclairage, matériel audio et vidéo, équipement pour effets spéciaux et autres installations locales) – Configurer et connecter les câbles d'alimentation principaux et secondaires ainsi que les systèmes de distribution secondaire, répartiteurs, dispositifs d'isolement, dispositifs de protection contre les surintensités, gradateurs et panneaux de distribution ou de raccordement des charges; faire une inspection visuelle et mettre l'ensemble sous tension (de l'alimentation à la charge); à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, des échelles, des échafaudages ainsi que des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5357.07 Vérifier que les dispositifs de distribution principaux et secondaires sont alimentés (notamment dispositifs d'éclairage, matériel audio et vidéo, équipement pour effets spéciaux et autres installations locales) – Vérifier les connexions, la taille des câbles, leur mise en faisceau, leur espacement et leur cheminement, ainsi que les supports et serre-câble; contrôler l'intégrité et la continuité du réseau; vérifier les paramètres essentiels (phase, tension et chute de tension admissible); inspecter le matériel; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; à ces fins, utiliser des appareils de contrôle, un équipement de protection individuelle, des échelles, des échafaudages ainsi que des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5357.08 Équilibrer la charge des dispositifs raccordés au réseau électrique local (notamment artères principales, commutateurs, panneaux de raccordement, répartiteurs et transformateurs) – Détecter les éventuels bruits, fumées, odeurs ou vibrations suspects; vérifier la tension, la mise à la terre, la phase et la température de couleur; inspecter le matériel; en analyser les performances et le fonctionnement; régler la tension et équilibrer les charges; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, des appareils de contrôle et des dispositifs de mise à niveau (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5357.09 Couper l'alimentation des dispositifs de distribution principaux et secondaires (notamment dispositifs d'éclairage, matériel audio et vidéo, équipement pour effets spéciaux et autres installations locales) – Désarmer les disjoncteurs ou ouvrir les commutateurs; verrouiller et étiqueter les panneaux d'alimentation; débrancher les câbles; à ces fins, utiliser des outils à main, des appareils de contrôle, un équipement de protection individuelle, des échelles, des échafaudages ainsi que des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5358.0 Installer, Contrôler Et Démonter Les Dispositifs D'éclairage

Objectif Général De Rendement

Installer, contrôler et démonter les dispositifs d'éclairage – Faire l'inspection des dispositifs; installer et entretenir des sources de lumière à décharge; installer et pointer des luminaires et autres dispositifs d'éclairage à pointage manuel; installer des luminaires et autres dispositifs d'éclairage automatisés; tester les systèmes de contrôle et les infrastructures de données; démonter les éclairages et dispositifs connexes (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

Compétences

5358.01 Faire l'inspection des systèmes d'éclairage (notamment luminaires et autres dispositifs d'éclairage, supports, gradateurs, panneaux, boîtiers, dispositifs de protection contre les surintensités, câbles, connecteurs, serre-câble, liaisons mécaniques et batteries) – Vérifier la présence de marques d'homologation; détecter les éventuels signes d'usure, odeurs suspectes ou fractures; vérifier la présence éventuelle d'obstacles ou d'obstructions; vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni desserrées, ni corrodées, ni défectueuses; contrôler l'intensité lumineuse et le cheminement des câbles; à ces fins, utiliser un équipement de protection individuelle, des échelles, des échafaudages et des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5358.02 Installer des sources de lumière à décharge (l'équipement comprenant notamment sectionneurs, dispositifs de protection contre les surintensités, câbles, connecteurs, serre-câble, liaisons mécaniques, ballasts et alimentations, redresseurs et batteries) – Vérifier la présence de marques d'homologation; détecter les éventuels signes d'usure, dommages, odeurs suspectes ou fractures; vérifier la présence éventuelle de fumée ou d'obstacles; vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni desserrées, ni corrodées, ni défectueuses; contrôler le cheminement des câbles; inspecter les appareils; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; les monter, les raccorder et les régler; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, des appareils de contrôle, des échelles, des échafaudages et des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5358.03 **Entretien des sources de lumière à décharge** (l'équipement comprenant notamment sectionneurs, dispositifs de protection contre les surintensités, câbles, connecteurs, serre-câble, liaisons mécaniques, ballasts et alimentations, redresseurs et batteries) – Vérifier la présence de marques d'homologation; détecter les éventuels signes d'usure, dommages, odeurs suspectes ou fractures; vérifier la présence éventuelle de fumée ou d'obstacles; vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni desserrées, ni corrodées, ni défectueuses; contrôler l'intensité lumineuse et le cheminement des câbles; inspecter les appareils; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; échanger, remettre à neuf, aligner ou retirer du service les équipements qui l'exigent; à ces fins, utiliser des outils à main, un équipement de protection individuelle, des appareils de contrôle, des échelles, des échafaudages et des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5358.04 Installer des luminaires et autres dispositifs d'éclairage à pointage manuel (notamment volets, coupe-flux, iris, obturateurs, gélamines, changeurs de couleur, diffuseurs, motifs, tulles, supports et gradateurs) – Vérifier la présence de marques d'homologation; détecter les éventuels signes d'usure, dommages, odeurs suspectes ou fractures; vérifier la présence éventuelle d'obstacles ou d'obstructions; vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni desserrées, ni corrodées, ni défectueuses; contrôler la capacité; inspecter les appareils; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; procéder à des réglages manuels; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, des échelles, des échafaudages et des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, des dispositifs de communication par signes, radio, etc., ainsi qu'un équipement de protection individuelle (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5358.05 Pointer les luminaires et autres dispositifs d'éclairage à pointage manuel (notamment volets, coupe-flux, iris, obturateurs, gélatines, changeurs de couleur, diffuseurs, motifs et tulles) – Détecter les éventuels signes d'usure, dommages, odeurs suspectes ou fractures; vérifier la présence éventuelle d'obstacles ou d'obstructions; vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni desserrées, ni corrodées, ni défectueuses; contrôler l'intensité lumineuse; inspecter les appareils; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; agir manuellement sur les dispositifs de fixation, de réglage dans le plan vertical ou horizontal et de pointage; faire de même pour les accessoires et modules internes ou externes; à ces fins, utiliser des outils à main, des échelles, des échafaudages et des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, des dispositifs de communication par signes, radio, etc., des appareils de contrôle et un équipement de protection individuelle (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5358.06 Installer des luminaires et autres dispositifs d'éclairage automatisés (notamment caches, obturateurs, changeurs de couleur, lyres, modules pour effets de lumière, rotateurs de motifs, diffuseurs, supports et gradateurs) – Vérifier la présence de marques d'homologation; détecter les éventuels signes d'usure, dommages, odeurs suspectes ou fractures; vérifier la présence éventuelle d'obstacles ou d'obstructions; vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni desserrées, ni corrodées, ni défectueuses; contrôler la capacité; inspecter les appareils; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; procéder aux réglages nécessaires; à ces fins, utiliser des outils à main, des dispositifs de communication par signes, radio, etc., des échelles, des échafaudages, des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, des appareils de contrôle et un équipement de protection individuelle (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5358.07 Tester les systèmes de contrôle et les infrastructures de données
 (notamment console de contrôle de l'éclairage, périphériques de saisie à distance, câbles et répartiteurs ou répéteurs de commandes) – Vérifier l'alimentation des unités, les signaux et les unités adressables; inspecter l'équipement; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; à ces fins, utiliser des analyseurs de données, des consoles, des échelles, des échafaudages et des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, des dispositifs de communication par signes, radio, etc., des appareils de contrôle et un équipement de protection individuelle (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5358.08 Démonter les éclairages et dispositifs connexes (notamment volets, coupe-flux, iris, obturateurs, gélamines, changeurs de couleur, diffuseurs, motifs, tulles, supports, sectionneurs, dispositifs de protection contre les surintensités, câbles, connecteurs, serre-câble, liaisons mécaniques, ballasts et alimentations, redresseurs, batteries et gradateurs) – S'assurer que tous les systèmes et équipements sont hors tension; vérifier la présence de marques d'homologation; contrôler la capacité; détecter les éventuels signes d'usure, obstructions, fêlures, odeurs suspectes ou dommages; inspecter, déconnecter et séparer les équipements, dispositifs et accessoires; étiqueter le matériel défectueux; s'assurer que tout le matériel est prêt à être entreposé, expédié ou transporté; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, des échelles, des échafaudages et des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, des dispositifs de communication par signes, radio, etc., ainsi qu'un équipement de protection individuelle (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5359.0 Gérer Les Unités D'alimentation Portables Et Entretenir Les Batteries

Objectif Général De Rendement

Gérer les unités d'alimentation portables et entretenir les batteries – Faire l'inspection visuelle des équipements et modules c.a. très basse tension ainsi que des équipements et modules c.c. très basse tension ou basse tension; installer et entretenir des équipements et modules c.a. très basse tension ainsi que des équipements et modules c.c. très basse tension ou basse tension; installer et entretenir des systèmes de câblage de classe 1 ou 2; démonter les unités d'alimentation portables; entretenir les batteries (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

Compétences

5359.01 Faire l'inspection visuelle des équipements et modules c.a. très basse tension ainsi que des équipements et modules c.c. très basse tension ou basse tension (notamment transformateurs, ballasts, inverseurs, chargeurs, redresseurs, batteries, éléments de batterie, commutateurs, dispositifs de protection contre les surintensités, câbles, connecteurs, serre-câble, enceintes, dispositifs de fixation et de montage, marques d'approbation et liaisons mécaniques) – Vérifier la présence de marques d'homologation; détecter les éventuels signes d'usure, fuites, odeurs suspectes, obstructions ou fractures; effectuer les autres contrôles requis (niveaux de fluide, cheminement des câbles, ventilation, distorsion, contamination); vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni desserrées, ni corrodées, ni défectueuses; à ces fins, utiliser un équipement de protection individuelle, des échelles, des échafaudages et des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5359.02 Installer des équipements et modules c.a. très basse tension ainsi que des équipements et modules c.c. très basse tension ou basse tension (notamment transformateurs, ballasts, inverseurs, redresseurs, batteries, luminaires, moteurs, câbles, commutateurs, dispositifs de protection contre les surintensités, fils, connecteurs, serre-câble, enceintes, liaisons mécaniques et dispositifs de fixation ou de montage) – Vérifier la présence de marques d'homologation; détecter les éventuels signes d'usure, fuites, odeurs suspectes, obstructions ou fractures; effectuer les autres contrôles requis (niveaux de fluide, cheminement des câbles, ventilation, distorsion, contamination); vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni endommagées, ni corrodées, ni desserrées; inspecter l'équipement; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, un équipement de soudure, du matériel de nettoyage, différents liquides, des appareils de contrôle, des dispositifs de montage, des échelles, des échafaudages et des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5359.03 Entretien des équipements et modules c.a. très basse tension ainsi que les équipements et modules c.c. très basse tension ou basse tension (notamment transformateurs, ballasts, inverseurs, redresseurs, batteries, luminaires, moteurs, câbles, commutateurs, dispositifs de protection contre les surintensités, fils, connecteurs, serre-câble, enceintes, liaisons mécaniques et dispositifs de fixation ou de montage) – Vérifier la présence de marques d'homologation; détecter les éventuels signes d'usure, fuites, odeurs suspectes, obstructions ou fractures; effectuer les autres contrôles requis (niveaux de fluide, cheminement des câbles, ventilation, distorsion, contamination); vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni endommagées, ni corrodées, ni desserrées, ni défectueuses; inspecter l'équipement; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; échanger, remettre à neuf, aligner ou retirer du service les équipements qui l'exigent; à ces fins, utiliser des outils à main, électroniques ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, un équipement de soudure, du matériel de nettoyage, différents liquides, des appareils de contrôle, des dispositifs de montage, des échelles, des échafaudages et des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5359.04 Installer des systèmes de câblage de classe 1 ou 2 (notamment transformateurs, ballasts, inverseurs, chargeurs, redresseurs, luminaires, moteurs, câbles, commutateurs, dispositifs de protection contre les surintensités, fils, connecteurs, serre-câble, enceintes, liaisons mécaniques et dispositifs de fixation ou de montage) – Vérifier la présence de marques d'homologation; détecter les éventuels signes d'usure, fuites, odeurs suspectes, obstructions ou fractures; effectuer les autres contrôles requis (niveaux de fluide, cheminement des fils et des câbles, distorsion, contamination); vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni endommagées, ni corrodées, ni desserrées, ni défectueuses; inspecter l'équipement; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, des chargeurs, un équipement de soudure, du matériel de nettoyage, différents liquides, des appareils de contrôle, des échelles, des échafaudages et des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5359.05 **Entretien des systèmes de câblage de classe 1 ou 2** (notamment transformateurs, ballasts, inverseurs, redresseurs, luminaires, moteurs, câbles, commutateurs, dispositifs limiteurs de courant, fils, connecteurs, serre-câble, enceintes, liaisons mécaniques et dispositifs de fixation ou de montage) – Vérifier la présence de marques d'homologation; détecter les éventuels signes d'usure, fuites, odeurs suspectes, obstructions ou fractures; effectuer les autres contrôles requis (niveaux de fluide, cheminement des fils, distorsion, contamination); vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni endommagées, ni corrodées, ni desserrées, ni défectueuses; inspecter l'équipement; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; échanger, remettre à neuf, aligner ou retirer du service les équipements qui l'exigent; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, un équipement de soudure, du matériel de nettoyage, différents liquides, des appareils de contrôle, des échelles, des échafaudages et des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5359.06 Démonter les unités d'alimentation portables (notamment équipements et modules c.a. très basse tension, équipements et modules c.c. très basse tension ou basse tension et systèmes de câblage de classe 1 ou 2) – S'assurer que tous les systèmes et équipements sont hors tension; vérifier la présence de marques d'homologation; contrôler la capacité; détecter les éventuels signes d'usure, obstructions, fêlures, odeurs suspectes ou dommages; inspecter visuellement, déconnecter et séparer les équipements, dispositifs et accessoires; étiqueter le matériel défectueux; s'assurer que tout le matériel est prêt à être entreposé, expédié ou transporté; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, des appareils de contrôle, un équipement de protection individuelle, des échelles, des échafaudages, des dispositifs élévateurs manuels ou à commande mécanique pour le personnel et l'équipement, des caisses de transport et du matériel d'expédition (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5359.07 Entretien des batteries (notamment à piles sèches ou à électrolyte liquide) – Vérifier la présence de marques d'homologation; détecter les éventuels signes d'usure, fuites, odeurs ou fumées suspectes, obstructions ou fractures; effectuer les autres contrôles requis (charge et capacité, niveaux de fluide, ventilation, distorsion, contamination); vérifier que toutes les pièces sont présentes et qu'elles ne sont ni endommagées, ni corrodées, ni desserrées, ni défectueuses; inspecter l'équipement; en mesurer et en analyser les performances et le fonctionnement; échanger, remettre à neuf, recharger, mettre en place ou éliminer les équipements ou liquides qui l'exigent; à ces fins, utiliser des outils à main ou à commande mécanique, un équipement de protection individuelle, des chargeurs, un équipement de soudure, du matériel de nettoyage, différents liquides, des récipients et des appareils de contrôle (le tout, conformément aux exigences réglementaires, aux codes pertinents, aux exigences du projet, aux recommandations et indications des fabricants, aux conditions locales, aux politiques et procédures de l'employeur ainsi qu'aux règles de sécurité).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen.**
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez-vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage

Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario* en appelant sans frais le 1-800-387-5656.
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse courriel	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____ **X** _____
Signature (apprenti(e)) Date Signature du signataire autorisé du parrain Date

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
5351.0	Se Protéger Et Protéger Les Autres	
5352.0	Communiquer En Milieu De Travail	
5353.0	Utiliser Des Outils Et Du Matériel	
5354.0	Effectuer Des Travaux De Montage Et De Levage	
5355.0	Évaluer Les Exigences Du Projet	
5356.0	Planifier, Élaborer, Entretenir Et Démontet Des Systèmes	
5357.0	Mettre En Œuvre Une Alimentation Temporaire	
5358.0	Installer, Contrôler Et Démontet Les Dispositifs D'éclairage	
5359.0	Gérer Les Unités D'alimentation Portables Et Entretienir Les Batteries	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

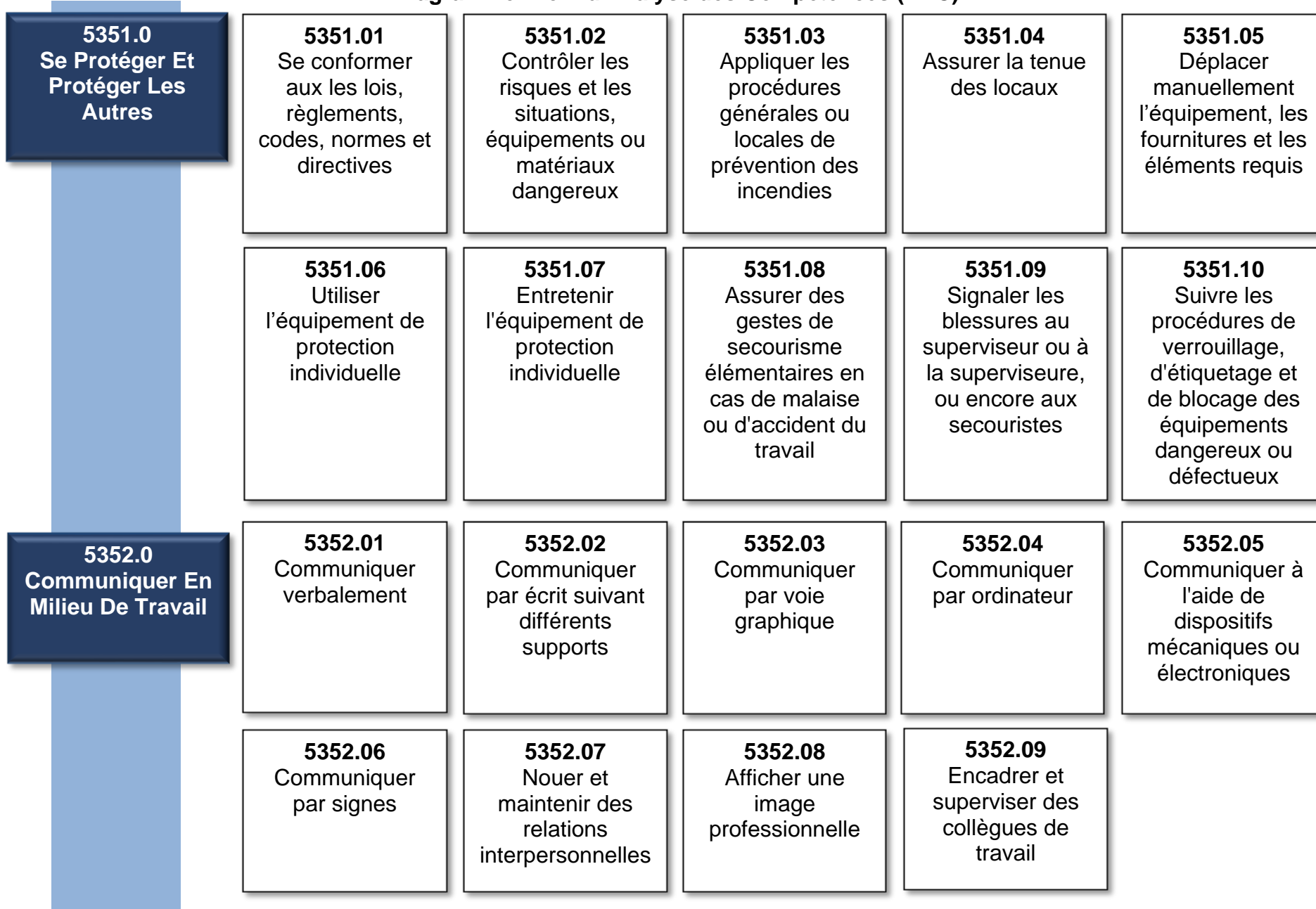
Date _____

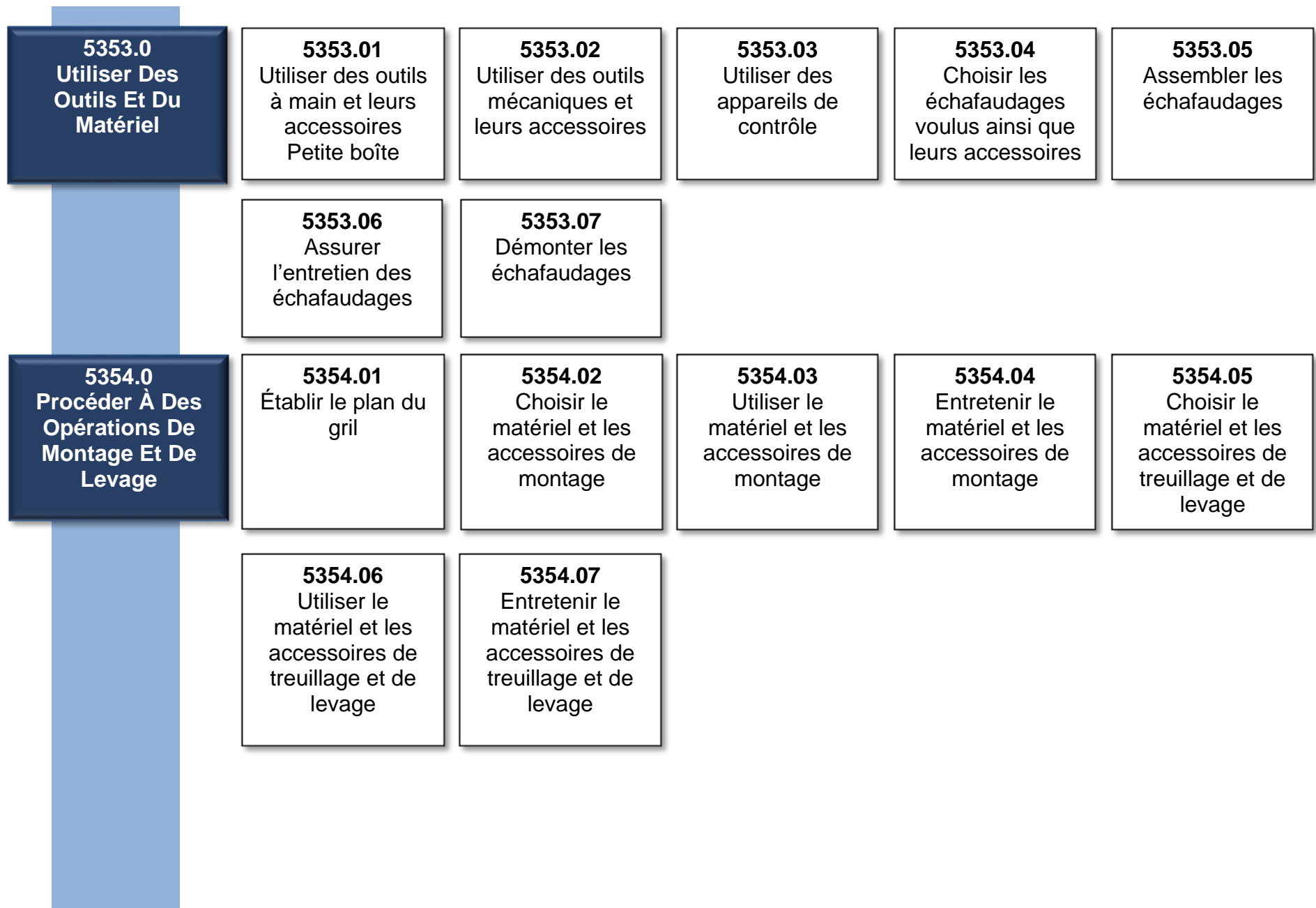
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Edifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	162 Lochiel street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Edifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Edifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)





5355.0 Évaluer Les Exigences Du Projet	5355.01 Consulter et interpréter les dessins et spécifications techniques	5355.02 Corréler l'information contenue dans les dessins techniques	5355.03 Évaluer les conditions locales	5355.04 Calculer le facteur de charge du réseau électrique	5355.05 Vérifier l'ampleur des travaux et les paramètres d'exploitation
	5355.06 Déterminer les équipements requis par le projet	5355.07 Déterminer les besoins en techniciens et en personnel de soutien	5355.08 Programmer la livraison du matériel et de l'équipement sur le lieu de travail	5355.09 Établir les horaires de travail	
5356.0 Planifier, Élaborer, Entretien Et Démonteur Des Systèmes	5356.01 Faire l'inspection visuelle des équipements	5356.02 Planifier les systèmes de distribution d'électricité requis	5356.03 Assembler les dispositifs de distribution principaux et secondaires	5356.04 Suspendre ou monter les équipements connexes	5356.05 Connecter les équipements connexes ou en câbler les circuits
	5356.06 Installer les dispositifs d'éclairage et le câblage de la scène ou du plateau	5356.07 Diagnostiquer et régler les problèmes affectant les dispositifs d'éclairage, les luminaires et les dispositifs de distribution	5356.08 Entretien les dispositifs d'éclairage, les luminaires et les dispositifs de distribution	5356.09 Démonteur les dispositifs et accessoires de distribution principaux et secondaires	

5357.0 Mettre En Œuvre Une Alimentation Temporaire	5357.01 Vérifier l'état de marche de la génératrice	5357.02 Établir un dispositif de mise à la terre de la génératrice ou autre système d'alimentation temporaire	5357.03 Tester le dispositif de mise à la terre de la génératrice ou autre système d'alimentation temporaire	5357.04 Régler le niveau de sortie de la génératrice	5357.05 Vérifier l'état de marche du réseau électrique local
	5357.06 Mettre les dispositifs de distribution principaux et secondaires sous tension	5357.07 Vérifier que les dispositifs de distribution principaux et secondaires sont alimentés	5357.08 Équilibrer la charge des dispositifs raccordés au réseau électrique local	5357.09 Couper l'alimentation des dispositifs de distribution principaux et secondaires	
5358.0 Installer, Contrôler Et Démonter Les Dispositifs D'éclairage	5358.01 Faire l'inspection visuelle des systèmes d'éclairage	5358.02 Installer des sources de lumière à décharge	5358.03 Entretenir les sources de lumière à décharge	5358.04 Installer des luminaires et autres dispositifs d'éclairage à pointage manuel	5358.05 Pointer les luminaires et autres dispositifs d'éclairage à pointage manuel
	5358.06 Installer des luminaires et autres dispositifs d'éclairage automatisés	5358.07 Tester les systèmes de contrôle et les infrastructures de données	5358.08 Démonter les éclairages et dispositifs connexes		

5359.0
**Gérer Les Unités
D'alimentation
Portables Et
Entretien
Les Batteries**

5359.01
Faire l'inspection visuelle des équipements et modules c.a. très basse tension ainsi que des équipements et modules c.c. très basse tension ou basse tension

5359.02
Installer des équipements et modules c.a. très basse tension ainsi que des équipements et modules c.c. très basse tension ou basse tension

5359.03
Entretien les équipements et modules c.a. très basse tension ainsi que les équipements et modules c.c. très basse tension ou basse tension

5359.04
Installer des systèmes de câblage de classe 1 ou 2

5359.05
Entretien les systèmes de câblage de classe 1 ou 2

5359.06
Démonter les unités d'alimentation portables

5359.07
Entretien les batteries

Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



[Métiers spécialisés Ontario](#)